

**APPEL À MANIFESTATION D'INTERET (AMI)
« Pour une alternative aux emballages alimentaires jetables »**

Dans le cadre de ses missions de réduction des déchets et d'économie circulaire et au sein de sa démarche « Essayons ensemble une alimentation durable », SYCLUM, accompagné techniquement par l'association Trièves Compostage et Environnement et soutenu financièrement par le programme Leader des Balcons du Dauphiné, vous propose de participer à l'appel à manifestation d'intérêt « Pour une alternative aux emballages alimentaires jetables ». Cela vise l'accompagnement de deux projets concrets proposant des alternatives aux emballages alimentaires jetables sur le territoire de SYCLUM au cours du premier trimestre 2022.

En effet, depuis 2010, SYCLUM œuvre pour la réduction des déchets à travers la promotion du compostage, du broyage, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, du réemploi, des éco-événements, du stop pub, ... et la sensibilisation des publics au zéro-déchet. Ces actions sont soutenues par l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ont pour objectifs la diminution du tonnage des déchets et l'amélioration de leur valorisation ; objectifs inscrits dans les lois de transition énergétique pour la croissance verte du 13 juillet 2015 et la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire dite AGECL du 30 janvier 2020.

En 2021, l'alimentation durable a été au cœur de l'action de SYCLUM. L'enjeu principal pour SYCLUM est de lutter contre le gaspillage : le gaspillage alimentaire représente 150 kg par habitant par an à tous les stades de la production à la consommation de denrées (source ADEME) et 5 millions de tonnes d'emballages ménagers sont mis sur le marché chaque année en France alors que 65% des français déclarent qu'il devrait y en avoir moins (source : zero waste France). L'objectif de SYCLUM est aussi d'impulser une dynamique au service des futurs Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) en fédérant et informant les acteurs de la filière alimentaire et en aidant à la concrétisation des projets.

Ainsi, le syndicat a proposé une démarche en 3 volets, en plus de ses interventions en milieu scolaire anti-gaspillage alimentaire et son accompagnement au compostage. Ces 3 volets sont :

1. L'animation d'un réseau d'acteurs institutionnels, économiques et associatifs sur les sujets du don alimentaire et de l'approvisionnement local pour l'émergence d'actions
2. L'organisation d'un défi « alimentation positive » auprès de 35 familles et 3 professionnels
3. L'étude des pratiques alternatives aux emballages alimentaires jetables et l'accompagnement d'actions

C'est dans le cadre de ce troisième et dernier volet que cet AMI vous est proposé. Il est décrit ci-dessous et complété du formulaire de candidature ci-joint.

Un AMI « Pour une alternative aux emballages alimentaires jetables », pour qui ?

Pour tout porteur de projet majeur exerçant sur le territoire de SYCLUM (territoire des communautés de communes Balcons du Dauphiné, Vals du Dauphiné et Val Guiers) : commerçant, artisan, industriel, association, collectivité, établissement public ou privé, citoyen, en groupement ou en individuel.

Un AMI « Pour une alternative aux emballages alimentaires jetables », pour quoi ?

Pour la réalisation d'un projet concret sur le territoire de SYCLUM permettant une ou plusieurs alternatives à l'utilisation, la commercialisation, la production, la distribution d'emballages alimentaires jetables. A titre d'exemple, cela peut concerner :

- La mise en place d'une consigne chez un producteur ou un distributeur en autonomie ou via un prestataire
- Le développement du vrac dans une structure déjà existante
- L'usage de contenants lavables et réutilisables pour la vente sur place, la vente à emporter, des prestations de traiteur, ...
- La création d'une plateforme de récupération, fourniture, don d'emballage réutilisable (carton, cagette, papier bulle, ...) type recyclerie de l'emballage
- La réalisation d'un éco-événement
- ...

On entend par « emballages alimentaires jetables », tout contenant permettant de stocker et protéger la nourriture ou les boissons ou les servir, en plastique, carton, matériau dit biodégradable à usage unique, c'est-à-dire non lavable et réutilisable. Ce peut être des bouteilles, bocaux, barquettes, boîtes, plateaux-repas, gobelets, ... Les matériaux recyclables à usage unique n'entrent pas dans la catégorie des alternatives attendues par le caractère jetable après distribution ou consommation.

Un AMI « Pour une alternative aux emballages alimentaires jetables », comment ?

Cet appel à manifestation d'intérêt comprend l'accompagnement gratuit au montage d'un projet visant l'objectif décrit au précédent chapitre, un volume compris entre 40 et 60 heures par projet comprenant les déplacements. Il pourra comprendre selon les exigences du projet :

- un benchmarking
- recherche de partenariats et de financements
- l'organisation et l'animation de réunions entre partenaires
- la formation à une technique permettant la réalisation du projet par l'intermédiaire d'experts
- la rédaction d'un cahier des charges ou d'un business plan
- la réalisation de supports de communication
- la mise en place de solutions techniques ...

Il ne comprend pas l'investissement dans du matériel ou du foncier.

Les demandes seront étudiées suivant la procédure ci-après :

- Examen du dossier par un duo de techniciens SYCLUM et Trièves Compostage et Environnement
- Sélection des deux dossiers retenus par ce même duo de techniciens et l'élu référent de SYCLUM, sur des critères d'impacts positifs en terme de réduction du tonnage des déchets, faisabilité technique à court ou moyen terme,
- Réponses aux candidats

Le porteur du projet s'engage de son côté à :

- se libérer du temps nécessaire pour une réunion de préparation, les échanges mails et téléphoniques, une réunion bilan,
- réaliser à court ou moyen terme le projet souhaité
- à investir du temps et des moyens matériels pour la réalisation des solutions techniques

Un AMI « Pour une alternative aux emballages alimentaires jetables », quand ?

L'accompagnement sera réalisé sur la période de mars à juin 2022.

Le formulaire de candidature est à retourner avant le 20 février 2022.

CONTACTS :

Elise CORLET- SYCLUM : elise.corlet@syclum.fr – 06 32 30 57 58

Mélanie Morel – Trièves Compostage et Environnement : m.morel@trieves-compostage.fr

Marina Cordonnier – Trièves Compostage et Environnement : m.cordonnier@trieves-compostage.fr



**FORMULAIRE DE CANDIDATURE à l'appel à manifestation d'intérêt
« Pour une alternative aux emballages alimentaires jetables »**

A retourner complété **avant le 20 février 2022**, par courrier au : SYCLUM - 748, chemin de la déchèterie 38510 ARANDON-PASSINS, ou par mail à elise.corlet@sictom-morestel.com ou m.morel@trieves-compostage.fr

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

Nom / prénom :

Structure :

Fonction :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Descriptif rapide de la structure :

.....

.....

En groupement avec (si groupement):

Nom / prénom :

Structure :

Fonction :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Descriptif rapide de la structure :

.....

.....

DESCRIPTION DU PROJET :

1/ Origine du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

2/ Intitulé et descriptif du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3/ Objectifs et cibles du projet :

.....
.....
.....
.....

4/ Partenaires potentiels :

.....
.....
.....
.....

5/ Lieu de réalisation :

.....
.....

6/ Planning de réalisation :

.....
.....

7/ Motivations :

.....
.....
.....
.....